



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Archives nationales

Question écrite n° 31819

Texte de la question

M. Alain Bocquet * attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la situation désastreuse du site des Archives nationales à Paris. Lors du Conseil supérieur des archives tenu le 12 mai dernier au ministère de la culture, il a pris position en faveur d'un nouveau centre pour les Archives nationales situé à la plaine Saint-Denis. Ce site fait l'objet de l'approbation de toutes les parties concernées. Un million d'euros a d'ailleurs été inscrit au budget 2004 de son ministère pour lancer le concours de maîtrise d'oeuvre mais l'annonce officielle du choix n'a toujours pas été réalisée. La situation devient plus critique de jours en jours et la conservation de la mémoire de l'État est aujourd'hui en péril. Pour éviter une catastrophe patrimoniale intolérable, il conviendrait à présent de se prononcer. Aussi il lui demande s'il va enfin répondre aux attentes maintes fois formulées et annoncer officiellement le choix de ce site.

Texte de la réponse

Le Président de la République et le Gouvernement ont décidé la construction d'un nouveau centre des Archives nationales qui sera localisé sur le territoire de la commune de Pierrefitte, au terminus de la ligne 13 du métro, à proximité immédiate de l'université de Paris VIII - Saint-Denis. Ce nouveau centre, d'une capacité de 320 kilomètres, aura vocation à accueillir l'ensemble des archives centrales de l'État depuis 1790 et permettra de faire face aux versements des trente années à venir. Les archives de l'Ancien régime et le minutier central des notaires parisiens resteront sur le site du centre historique des Archives nationales, dans le Marais. Le principe de la rénovation de ces bâtiments historiques est arrêté, même si leur rénovation ne pourra être pleinement menée à bien qu'après l'ouverture du nouveau centre et le déménagement des archives qui doivent le rejoindre. Un usage sera conservé au site de Fontainebleau, où seront regroupées des archives sérielles susceptibles de faire l'objet d'une communication à distance. Dès cette année, les études de programmation seront achevées et il sera procédé au choix du maître d'oeuvre. La livraison du nouvel équipement est prévue pour 2009. Parallèlement, sera conduite la réflexion sur l'organisation et le statut des Archives nationales dans leur nouvelle configuration.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31819

Rubrique : Archives et bibliothèques

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 janvier 2004, page 205

Réponse publiée le : 20 avril 2004, page 3057